

CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2023

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN – M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane, adjoints.
M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine - Mme BAYLE Léa - Mme PINON Sandra - M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : M BERGER Frédéric (pouvoir à Mme PINON) - MENDES Teddy (pouvoir à Mme QUINET) - M.ABAD (pouvoir à Mme BAYLE)

➤ **DELIBERATION N° 21/2023 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES DE LA COMMUNE pour l'année 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

- décide ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023
- précise que compte tenu d'un produit fiscal attendu de 374 352 €, le coefficient de variation s'établit donc à 0%
- détermine ainsi les taux pour 2023 :
 - Foncier bâti 36.71 %
 - Foncier non bâti 79.50 %
 - Habitation 10.21 %

➤ **DELIBERATION N° 22/2023 - SUBVENTIONS COMMUNALES - Exercice 2023**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'approuver par une délibération les différentes subventions d'équipement versées par la Commune à des organismes divers au titre de l'exercice 2023.

Il propose également de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Initiatives et Idées qui a édité un livret sur l'Histoire du territoire Nord Limagne avec un zoom sur Saint Cyr.

COOPERATIVE SCOLAIRE	4 000,00 €
Fonctionnement	
AMICALE DES CHASSEURS D'AUBIAT	160,00 €
CIE SAPEURS POMPIERS	160,00 €
AMTA	160,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	160,00 €
ASSOCIATION SPORTS & LOISIRS	160,00 €
CIE SAPEURS POMPIERS « 14 juillet »	1 000,00 €
COMITE DES FETES « Fête patronale »	1 000,00 €
COMITE DES FETES	160,00 €
CLUB VIOLETTES & JONQUILLES	160,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE CHAZELLES	160,00 €
SOCIETE DE PECHE	160,00 €

ASSOCIATION PARENTS ELEVES	160,00 €
ASSOCIATION INITIATIVES ET IDEES (subvention exceptionnelle)	200,00 €
ASSOCIATION POULAILLER COLLECTIF	160,00 €
ASSOCIATION POULAILLER COLLECTIF (subvention exceptionnelle)	200,00 €
	8 160,00 €

Il propose également aux élus d'accorder aux écoles de sports qui en feront la demande une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe à 160.00 € le montant de la subvention attribuée à l'école de sports,
- précise que l'école de sports devra se trouver sur le territoire communautaire,
- fixe à 5 le nombre minimum d'élèves de moins de 18 ans de la Commune d'Aubiat inscrits dans cette école,
- précise que la demande sera adressée en Mairie d'Aubiat en bonne et due forme,
- précise que l'école devra choisir entre l'attribution de la subvention ou la mise à disposition gratuite de l'une des salles communales,
- approuve les dépenses inscrites à l'article 6574 du budget communal 2023 (tableau ci-dessus).
-

➤ **DELIBERATION N° 22/2023 - PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR Dettes exercice 2016 et exercice 2020**

Monsieur le Maire présente aux élus un dossier reçu de la Trésorerie, relatif à une proposition d'admission en non-valeur concernant 4.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de la Trésorerie quant à l'admission en non-valeur des sommes précitées.

➤ **DELIBERATION N° 24/2023 - BUDGET COMMUNE – M14 Vote du Budget Primitif - Exercice 2023**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif COMMUNE 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22/03/2023, comme suit (voir aussi annexe ci-jointe) :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **884 308,61 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 163 231,53 €**

Après avoir délibéré et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal,

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

- adopte le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit (annexe ci-jointe),
- précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT			Dépenses	INVESTISSEMENT			Dépenses		
							RAR	Crédits nouveaux	TOTAL
CH. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		306 550,00	CH. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	24 000,00	24 000,00
CH. 012	CHARGES DE PERSONNEL		321 600,00	CH. 204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES			142 277,68	142 277,68
CH. 65	CHARGES DE GESTION COURANTE		90 600,00	CH. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		122 440,28	259 000,00	381 440,28
Total des dépenses de gestion courante			718 750,00	CH. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		308 129,02	156 600,00	464 729,02
CH. 66	CHARGES FINANCIERES		15 632,75	Total des dépenses d'équipement			430 569,30	581 877,68	1 012 446,98
CH. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 000,00	CH. 10				0	
CH. 022	DEPENSES IMPREVUES		36 373,24	CH. 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS		0,00	138 723,01	138 723,01
Total des dépenses réelles de fonctionnement			772 755,99	CH. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	12 061,54	12 061,54
CH. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		100 000,00	Total des dépenses financières				150 784,55	150 784,55
CH. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		11 552,62	CH. 040	OPERATION ORDRE TRANSF ENTRE SECTION		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			111 552,62	Ch 041	OPERATION PATRIMONIALES			0,00	0,00
TOTAL			884 308,61	.001	SOLDE EXECUTION REPORTE		0,00	0,00	0,00
				TOTAL			430 569,30	732 662,23	1 163 231,53

FONCTIONNEMENT			Recettes	INVESTISSEMENT			Recettes		
							RAR	Crédits nouveaux	TOTAL
CH. 70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES...		66 000,00	.021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTION.			100 000,00	100 000,00
CH. 73	IMPOTS ET TAXES		365 935,66	.024	PDTS CESSIONS IMMOBILISATIONS			0,00	0,00
CH. 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS		193 180,00	CH. 10	DOT. FONDS DIVERS & RESERVES			70 000,00	70 000,00
CH. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		55 000,00	1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE			0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante			680 115,66	CH. 13	SUBVENTION INVESTISSEMENT		316 783,37	101 344,20	418 127,57
CH. 76	PRODUITS FINANCIERS		10,00	1641	EMPRUNTS			0,00	0,00
CH. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 000,00	165	DEPOTS & CAUTIONNEMENT RECUS			0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement			683 125,66	.040	OPERAT. ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.			11 552,62	11 552,62
.002	RESULTAT REPORTE		201 182,95	41	OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	0,00
CH 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	.001	SOLDE EXECUTION REPORTE			563 551,34	563 551,34
TOTAL			884 308,61	TOTAL			316 783,37	846 448,16	1 163 231,53

➤ DELIBERATION N° 25/2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT – M49 Vote du Budget Primitif – Exercice 2023

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 28/03/2023, comme suit (voir aussi annexe ci-jointe) :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **83 174,46 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **207 770,27 €**

Après avoir délibéré et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal par **14 voix POUR** **0 voix CONTRE** **0 Abstention**

- adopte le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit (annexe ci-jointe),
- précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M49 et voté - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT		Dépenses	INVESTISSEMENT		Dépenses		
CH.					RAR	Crédits nouveaux	TOTAL
CH. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 500,00		CH. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 564,00	21 564,00
CH. 012	CHARGES DE PERSONNEL			CH,041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00
CH. 65	CHARGES DE GESTION COURANTE			CH. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	10 500,00		CH. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00
CH. 66	CHARGES FINANCIERES	16 505,71			Total des dépenses d'équipement	21 564,00	0,00
CH. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			CH. 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS		40 006,53
CH. 022	DEPENSES IMPREVUES	2 000,00		CH. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 005,71			Total des dépenses financières	0,00	40 006,53
CH. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 386,75		D 001	SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE		125 025,28
CH. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 782,00		.040	OPERAT. ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.		21 174,46
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	54 168,75			TOTAL	21 564,00	186 206,27
	TOTAL	83 174,46					207 770,27

FONCTIONNEMENT		Recettes	INVESTISSEMENT		Recettes		
CH.					RAR	Crédits nouveaux	TOTAL
CH. 70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES...	62 000,00	.021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTION.		26 386,75	26 386,75
CH. 73	IMPOTS ET TAXES		CH. 10	DOT. FONDS DIVERS & RESERVES		0,00	0,00
CH. 74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	0,00	1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE		49 565,43	49 565,43
CH. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		CH. 13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	20 504,00		20 504,00
	Total des recettes de gestion courante	62 000,00	1641	EMPRUNTS		83 532,09	83 532,09
CH. 76	PRODUITS FINANCIERS		165	DEPOTS & CAUTIONNEMENT RECUS			0,00
CH. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		.040	OPERAT. ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.		27 782,00	27 782,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	41	OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00
R 002	RESULTAT REPORTE	0,00	CH 01	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE			0,00
CH 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 174,46		TOTAL	20 504,00	187 266,27	207 770,27
	TOTAL	83 174,46					

➤ **DELIBERATION N° 26/2023 - LOYERS IMMEUBLE 13 PLACE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire annonce que les travaux de réhabilitation de l'immeuble 13 place de l'église sont bientôt terminés et que la réception de chantier est prévue le 17 avril 2023. Il propose aux élus de voter les nouveaux loyers en cohérence avec les travaux réalisés.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les montants de loyers et de charges suivants :

	Loyer	Electricité communs	Entretien locaux	T.E.O.M.	Total Charges
1er étage	400,00	10,00	8,00	12,00	30,00
2ème étage	400,00	10,00	8,00	12,00	30,00

➤ **DIVERS.**

➤ **Réunion Syndicat Morge et Chambaron**

Monsieur le Maire restitue les échanges qu'il a eus avec les représentants du Syndicat Mixte d'Assainissement Morge et Chambaron. Ce syndicat collecte les eaux usées de plusieurs villages dont la Moutade. Un projet de raccordement du bourg d'Aubiat et de prise en charge de la maintenance de la station de Persignat a été évoqué. Le syndicat propose de présenter son activité aux élus lors d'une réunion qui se déroulera à l'automne.

➤ **Association Les Cocottes d'Aubiat**

Le poulailler collectif sera inauguré le samedi 29 avril à 10h.

➤ **Tour de France**

Monsieur le Maire a reçu une information concernant le passage du Tour de France sur la commune. Ce passage aura lieu le mercredi 12 juillet 2023. La caravane devrait traverser le bourg de Chazelles entre Sardon et Aigueperse à 12h et la course à 13h55.

Un appel aux volontaires est lancé pour assurer la sécurité aux différentes intersections.

➤ **Matinée citoyenne**

La matinée citoyenne est reportée ultérieurement.

➤ **Petits travaux Salle de l'Ancienne Mairie**

Une tablette sera installée à côté de l'évier de la salle de l'ancienne mairie. Un robinet neuf a été livré et sera très prochainement installé par un plombier.

➤ **Nids de frelons**

Un élu signale la présence d'un nid de frelons. L'agent technique de la commune a déjà vérifié celui-ci. C'est un nid abandonné. En effet les gros nids sont en principe abandonnés par les frelons durant les froids hivernaux. De nouveaux nids sont mis en place au printemps.

Il est rappelé que la commune ne peut intervenir que sur les nids présents sur le domaine public. Mais les administrés peuvent contacter la mairie si un nid est observé afin que le secrétariat prévienne les propriétaires du terrain.

➤ **Prochaines dates Conseil municipal**

- 22/05
- 19/06
- 10/07